



Aide juridictionnelle refusé par mon avocat déjà payé

Par **sam**, le **22/10/2010** à **18:11**

Bonjour,

j'ai fais une demande d'aide juridictionnelle début septembre 2010 en même temps j'ai déjà payai mon avocat la totalité d'honoraires avant que je reçois mon d'aide juridictionnelle partielle

alors j'ai appelé mon avocat pour lui demander de me remboursé mais pas question j'ai déjà payé et même plus là elle me demande de lui mettre une lettre comme quoi je renonce à mon aide juridictionnelle sinon je risque de pas avoir le jugement de divorce prononcé fin septembre

ma question est ce qu'elle a le droit de pas me donné la lettre de jugement de divorce? et qu'est ce que je dois faire pour récupéré 40% d'aide juridictionnell ? sachant que mon avocat a refusé totalement cet aide soit disant qu'elle n'était pas en courante de ma demande et ce qui tout a fais faux parce que c'est elle qui me demande de faire merci d'avance

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **21:02**

Avez-vous une convention d'honoraires mentionnant l'aide juridictionnelle ou tout autre écrit indiquant que votre avocat acceptait l'aide juridictionnelle ?

Par **sam**, le **23/10/2010** à **15:52**

non j'ai rien signé et l'avocat m'avait dis que j'avais pas le droit vu que je gagne 1326 Euro par mois et comme j'ai tenté ma chance sa marché et j'ai 40% d'aide donc là elle veut pas m'envoyai la lettre de jugement temps que je lui fais pas une lettre comme quoi je renonce à m'aide juridictionnelle qu'est ce que je dois faire? merci

Par mimi493, le 23/10/2010 à 16:47

avertissez le batonnier de la situation, que votre avocat refuse de vous donner copie du jugement si vous ne renoncez pas à l'aide juridictionnelle (mentionnez bien que les honoraires ont été intégralement payés)

Mettez une copie de la décision du bureau d'aide juridictionnelle, une copie de la facture acquittée des honoraires.